

Bourses d'accueil Place aux Premiers Peuples de l'UdeM

Pour personnes candidates aux cycles supérieurs (Programmes de recherche et programmes professionnels)

En 2020, l'Université de Montréal a adopté le [Plan d'action Place aux Premiers Peuples](#). Dans le respect de nos engagements, la bourse s'adresse aux personnes étudiantes au 2^e ou au 3^e cycle, membres d'une communauté autochtone du Canada.

Les personnes sélectionnées bénéficieront aussi d'un accompagnement personnalisé de la part du Centre étudiant des Premiers peuples de l'Université de Montréal et auront accès à tous les autres services offerts par les Services aux étudiants. Ceci inclut, entre autres, un soutien pour la recherche de logement et de financement complémentaire et la panoplie d'autres activités pour la population étudiante autochtone.

Critères d'admissibilité

1. Être membre des Premières Nations ou des Inuit, inscrite ou inscrit au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou au registre des bénéficiaires Inuit. Avoir un statut confirmé de membre des Premières Nations ou des Inuit au Canada;

OU

Être inscrite ou inscrit à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario;

2. Être admise ou admis à plein temps ou à demi-temps dans un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université de Montréal;
3. a) Pour le profil recherche : proposer un projet original dans un champ de connaissance reconnu à l'Université de Montréal (tous les domaines d'études sont admissibles).
b) Pour le profil professionnel : décrire le parcours académique (incluant le travail dirigé ou le stage, si connu);
4. Recevoir l'appui d'une personne répondante (directrice ou directeur de recherche ou responsable du programme);
5. Avoir un bon dossier académique.

Montants de la bourse

- Maîtrise : Bourse de 5 000 \$ par année pendant un maximum de 2 ans
- Doctorat : Bourse de 10 000 \$ par année pendant un maximum de 3 ans

Les versements de la 2^e et 3^e année, le cas échéant, ne seront payés que sur réception d'un rapport annuel de progression. Un courriel à cet effet vous sera envoyé au moment opportun.

Mise en candidature

La personne candidate doit :

1. Compléter sa demande via le [Portail des bourses](#);
2. Téléverser dans le Portail des bourses :
 - a) Preuve de statut officiel de membre des Premières Nations, Inuit ou Métis;
 - b) Pour les personnes candidates admises à la maîtrise, les relevés de notes des études de baccalauréat (version non officielle acceptée pour les relevés de l'Université de Montréal; relevé officiel ou copie conforme à l'original pour toute autre université);
 - c) Pour les personnes candidates admises au doctorat, les relevés de notes de toutes les études universitaires (version non officielle acceptée pour les relevés de l'Université de Montréal; relevé officiel ou copie conforme à l'original pour toute autre université);
3. Envoyer par courriel à sa personne répondante le lien et le code d'accès généré dans le portail des bourses pour le téléchargement de sa lettre de recommandation;
4. Enregistrer sa candidature sur le portail des bourses et cliquer sur « **soumettre** » dans le portail des bourses, dès que le dossier de candidature est complet. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que la lettre de recommandation de la personne répondante soit téléversée dans le portail des bourses pour soumettre le dossier.

Critères d'évaluation

L'évaluation et la sélection des candidatures tiendront compte des éléments suivants :

- L'originalité et la qualité du projet de recherche et les réalisations pour les personnes candidates inscrites dans un programme de recherche;
- Le parcours académique et les réalisations pour les personnes candidates inscrites dans un programme professionnel.

Comité d'attribution de la bourse

Un comité d'attribution autochtone et allochtone des Études supérieures et postdoctorales effectuera l'évaluation des candidatures.

Date du concours

Date limite de dépôt des dossiers dans le portail : **14 octobre 2024**.

Résultats du concours : les personnes candidates seront informées des résultats quelques semaines après la réception, en bonne et due forme, de la candidature.

Informations supplémentaires :

Stéphane Nadeau
Bureau des bourses
Études supérieures et postdoctorales
514 343-6111, poste 1524
esp-bourses@esp.umontreal.ca

ANNEXE – Programme d'accueil et d'accompagnement des étudiantes et étudiants autochtones

Bourses de mobilité

Sensible aux besoins exprimés par les communautés autochtones, l'Université de Montréal offre des bourses de mobilité aux personnes étudiantes qui souhaitent effectuer des travaux de recherche au sein des communautés autochtones. Ces bourses serviront entre autres à payer les coûts de déplacement et tiendront compte de l'éloignement géographique. Pour faire une demande, prière de vous adresser à andree.labrie@umontreal.ca.

Programme d'aide financière pour besoins particuliers

Largement documentés, nous connaissons les défis des personnes étudiantes autochtones dans la poursuite de leur cheminement académique, rappelons simplement l'accessibilité aux bourses, les responsabilités familiales, l'isolement et l'éloignement. L'Université, sensible à leurs réalités et à leurs besoins, a mis en place un programme d'aide pour des besoins particuliers, exceptionnels ou urgents.

Le programme permet, entre autres:

- Un ressourcement dans la communauté;
- Un déplacement pour des raisons familiales.

Ce programme d'aide financière sert principalement à payer une partie des coûts de déplacement à ces fins. Il se veut complémentaire à toute source de financement au cas où ces ressources seraient insuffisantes. Pour faire une demande, prière de vous adresser à andree.labrie@umontreal.ca.

Centre étudiant des Premiers Peuples

En 2020, une nouvelle structure a vu le jour à l'UdeM, le [Centre étudiant des Premiers Peuples \(CEPP\)](#) des Services aux étudiants qui intègre le Salon Uatik qui est avant tout un espace de rassemblement culturellement sécuritaire pour la communauté étudiante autochtone. Ces changements organisationnels permettent à l'équipe du CEPP d'aller encore plus loin dans l'atteinte de son objectif principal : créer les conditions nécessaires pour la reconnaissance, l'épanouissement et la réussite des membres de la communauté étudiante autochtone au sein de l'Université de Montréal. Le Centre étudiant des Premiers Peuples a également le mandat de sensibiliser l'ensemble de la communauté étudiante de l'UdeM relativement aux Premiers Peuples.

Considérant le rôle important joué par le CEPP, l'Université octroiera des sommes additionnelles pour l'organisation d'activités structurantes, tout particulièrement celles visant le développement de l'Initiative MITIG à plusieurs reprises dans l'année académique. Créé en 2015, cet événement permet de mettre en lumière l'héritage, les cultures et les savoirs des communautés autochtones, en plus d'amorcer la discussion sur des enjeux relatifs aux Premiers Peuples et de nouer des liens avec la population étudiante.